

N°2025-53**CIAS VAL GUIERS****Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET****DEPARTEMENT DE LA SAVOIE****Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :**En exercice : 26 Quorum : 14**

Présents : 17

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11**Date de la convocation :****26/11/2025****17 présent(e)s** : ARGOUD Yves, ASTIC Delphine, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, CEVOZ-MAMI Christian, COUDURIER Françoise, CURTILLAT Christine, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, WALLE Olivier, YACONO Céline.**03 Pouvoirs** : Mme BALITRAND Anne à M. PARAVY Jean-Claude, Mme GAUTIN Catherine à M. REGALLET Paul, Mme FERRARI Myriam à Mme THIERY Ghislaine**06 absents** : Mme ANDRE Valérie, Mme SEVA Jacqueline, Mme BARBOTIN Sonia, Mme MARTIN Marie-Ange, M. PERSON Philippe, Mme VERRIER Muriel.**OBJET : MODALITES DE CREATION D'UN SAD MIXTE ;**

Il est nécessaire d'approuver par délibération les modalités de fusion des services du SAAD et SSIAD à compter du 1^{er} janvier 2026 : soit la création d'un service de soins à domicile incluant l'aide et les soins intervenant sur le périmètre de la communauté de communes Val Guiers (en conservant le nombre de 42 places autorisées pour le SSIAD) : le SAD mixte.

Les missions principales de ce service seront :

- L'aide et l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne ;
- La réponse aux besoins en soins ;
- Les actions de prévention de la perte et au soutien à l'autonomie et le repérage des fragilités ;
- L'appui des aidants.

L'objectif de cette fusion est de simplifier les démarches pour les bénéficiaires, d'améliorer la coordination des équipes qui interviennent sur les volets aides et de soins (par le biais d'outils communs, notamment une grille d'évaluation globale et un outil de liaison unique), le

développement d'outils numériques notamment au travers du déploiement d'un dossier usager unique et informatisé (mis en œuvre le 1^{er} décembre 2025).

Pour cela, à partir du mois de décembre 2025, un bureau sera dédié au SAD mixte au sein de l'EHPAD de la Quiétude.

Afin de satisfaire au nouveau cahier des charges du service d'aide à domicile, un poste de responsable de service d'aide à domicile est ouvert au recrutement.

Enfin pour inscrire le service dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail, le CIAS a sollicité l'aide au financement (dans le cadre d'un appel à projet du département) de séances d'analyse de la pratique pour tous les professionnels du service (aide à domicile et aide-soignante).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤**APPROUVE** les modalités de création d'un SAD mixte ;
➤**AUTORISE** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET